

Les titulaires de marques protégées au Maroc peuvent déposer leurs demandes d'enregistrement des noms de domaines .ma avec des lettres accentuées (Ex : leçon.ma) jusqu'au 30 septembre 2017. Ces demandes de pré-enregistrement se font à travers les Prestataires .ma.

.à, â, ç, è, é, ê, ë, î, ï, ô, ù, û, ü, ÿ Les lettres accentuées possibles sont :

Le nom de domaine demandé doit correspondre au nom de la marque protégée et justifiée par un certificat d'enregistrement ou un extrait de registre national des marques au Maroc délivré par l'OMPIC.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur :

- : rubrique « Domaines Accentués » www.registre.ma •
- : rubrique « Marques et autres signes » www.ompic.ma •

<https://www.anrt.ma/ar/node/2798> **Source URL:** [رجوع](#)